



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-35>

Département(s) de publication : 93

Annonce n° 25-35

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-62891

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 02/01/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : OPH Plaine Commune Habitat

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 482741071

Ville : Saint-denis

Code postal : 93200

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 93

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES PEINTURES ET DES REVETEMENTS DE SOLS SUR LE PATRIMOINE DE PLAINE COMMUNE HABITAT

Type de marché : Travaux

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le lot n°1 est attribué à la société MPR. Le lot n°2 est attribué à la société BDF INTERNE. Le lot n°3 est attribué aux sociétés MPR, BDF INTERNE et PLITAL. Les lots n°1 et n°2 sont traités à bons de commandes. Le lot n°3 constitue un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents. Il est également traité à bons de commande. Le montant prévisionnel annuel des commandes est de 200 000 euro(s) HT pour le lot n°1, de 200 000 euros HT pour le lot n°2 et de 400 000 euro(s) HT pour le lot n°3. Ces montants sont purement indicatifs, en aucun cas, l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes à hauteur de ces montants. Les prestations de l'accord-cadre seront rémunérées par l'application des prix du BPU propre à chacun des lots, aux quantités réellement exécutées. Le montant maximum annuel des commandes s'élève à 300 000 euro(s)HT pour les lots n°1 et n°2 et à 600 000 euro(s)HT pour le lot n°3. Les lots n°1 et 3 de l'accord-cadre sont conclus à compter de leur date de notification, jusqu'au 31 décembre 2024. Ils pourront être prolongés, par

reconduction tacite, par périodes annuelles, sans que leur durée ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2027.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/01/2025